

**PANEL SOCIO-ECONOMIQUE
"LIEWEN ZU LETZEBUERG"**

Document PSELL n° 36

**La recherche sur la pauvreté
Au Grand-Duché de Luxembourg**

A. Wagner

Document produit par le

**CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

**C.E.P.S./INSTEAD
B.P.65 L-7201 WALFERDANGE
Tél. (352) 33 32 33 - 1**

Président: Gaston Schaber

1990

LA RECHERCHE SUR LA PAUVRETE AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

1 HISTORIQUE

1.1 De 1975 à 1983

1.1.1 Premières études

Au début des années 70, il n'existait pratiquement pas de données valables relatives à l'état de la pauvreté dans le pays.

En 1976, le Gouvernement charge le Conseil Economique et Social d'une étude devant permettre de définir un **revenu social minimum**. Le G.E.P.P., le Groupe d'Etudes pour les Problèmes de Pauvreté¹ a, en 1980, procédé à des analyses sur les données récoltées en 1978 par le Conseil Economique et Social².

La recherche avait permis de définir des zones de précarité pécuniaire, recouvrant 10% de l'échantillon et de signaler deux groupes de ménages particulièrement sur - représentés dans ces zones:

- 1) des ménages de retraités, où il y a une seule source de revenus et où le chef de ménage est le plus souvent une femme;
- 2) une fraction des ménages d'actifs, comprenant 4 personnes (ou plus) dont au moins 2 enfants.

1. Le G.E.P.P asbl est devenu le CEPS asbl en 1983 puis, en 1989, le CEPS/INSTEAD, établissement public.

2. DICKES et HAUSMAN, sous la direction de G. SCHABER: Niveau de vie et mode de vie de certains ménages du Grand-Duché de Luxembourg, G.E.P.P., décembre 1980.

1.1.2 Contributions luxembourgeoises aux initiatives de la Communauté Européenne

Dans le cadre du Premier programme européen de lutte contre la pauvreté, le G.E.P.P. a entrepris une seconde étude, transnationale celle-ci, de 1978 à 1980. Cette étude visait à:

- 1) établir une mesure de la pauvreté et un recensement des ménages pauvres dans sept régions de la C.E.,³
- 2) mieux cerner les raisons de la persistance de la pauvreté dans les pays riches de la Communauté⁴.

Lors de ces travaux, un modèle de mesure de la pauvreté était proposé. Les travaux du G.E.P.P. avaient le mérite d'insister sur le cumul des handicaps ayant lieu en situation de pauvreté, cumul illustré notamment par l'impuissance sociale⁵ associée aux situations de pauvreté⁶. En même temps, ces travaux ont favorisé la prise de conscience d'une pauvreté réelle et persistante existant dans les pays européens parmi les plus nantis.

1.1.3 Vers un revenu minimum garanti

Les deux études réalisées par le G.E.P.P., celle sur les données collectées par le Conseil Economique et Social et celle faite dans le cadre du programme européen de lutte contre la pauvreté, ont été présentées à la Chambre des Députés du Grand-Duché en mars 1982.

Comme ces études contenaient des éléments de réponse au sujet de l'opportunité d'un revenu social minimum ou garanti,

3. L'étude a été réalisée dans sept régions, situées dans 5 pays différents: le Limbourg belge et néerlandais, les provinces de Liège et de Luxembourg en Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, une partie de la Sarre en Allemagne et de la Lorraine en France.
Voir: GAILLY, HAUSMAN: Des désavantages relatifs à une mesure objective de la pauvreté. In: G. SARFELLON (éd.), Understanding Poverty, Milano: Franco Angeli, 1984, 192-216.

4. DICKES, HAUSMAN, GAILLY, VRANKEN, BORN, WIRTGEN, sous la direction de G. SCHABER: La pauvreté persistante, G.E.P.P., décembre 1980;
DICKES, HAUSMAN, GAILLY, BORN, sous la direction de G. SCHABER: Processus de paupérisation dans les groupes à risque élevé de déprivation, G.E.P.P., mai 1982.

5. L'idée d'impuissance sociale est reprise en 1990 par P. HAUSMAN du CEPS/INSTEAD pour l'élaboration d'une mesure alternative de la pauvreté.

6. DICKES, GAILLY, HAUSMAN & SCHABER: Les désavantages de la pauvreté: définitions, mesure et réalités en Europe. Edité par G. SCHABER in: Mondes en Développement, Tome 12, N° 45, 1984.

elles sont l'origine d'un processus politique qui, en 1986, allait donner lieu à l'introduction d'un RMG au Grand-Duché⁷.

1.2 De 1983 à 1990

Toutes les préoccupations et orientations relatives aux problèmes de pauvreté élaborées lors des premières études réalisées par le G.E.P.P. ont été maintenues à ce jour, alors que les activités de recherche du CEPS/INSTEAD se sont largement diversifiées depuis.

Ainsi, en 1985, le CEPS/INSTEAD a lancé une recherche longitudinale de type PANEL⁸, qui, réalisée chaque année auprès d'un échantillon composé des mêmes 2000 ménages résidant au Grand-Duché, permet de disposer d'informations récentes sur les conditions de vie des ménages au Luxembourg. Les études réalisées à partir des données de l'enquête panel (en 1990 se déroule la 6^e vague d'enquêtes) permettent de saisir ce qui change et ce qui reste stable dans la façon de vivre des ménages du pays. Plus loin, nous allons examiner en détail certaines études faites dans le cadre du programme PSELL, et qui se rapportent plus spécifiquement au domaine de la pauvreté.

Vu l'intérêt croissant pour ce type de recherche, plusieurs panels se sont développés dans des pays européens. Ces différents projets viennent de se constituer récemment en réseau au sein de la Fondation Scientifique Européenne. Objectif premier: garantir un niveau suffisant de comparabilité entre les différents projets. Par ailleurs, des membres de l'équipe de recherche du PSELL participent en tant que conseillers-experts au projet "Panel Européen" avec la mission spécifique de développer des mesures non-monétaires de la pauvreté. Il s'agit de développer des mesures alternatives aux mesures officielles existantes et qui d'après l'état actuel des travaux, pourraient contenir des indicateurs de changement.

7. Loi du 26 juillet 1986 portant:

- a) création d'un droit à un revenu minimum garanti;
- b) création d'un service national d'action sociale;
- c) modification de la loi du 30 juillet concernant la création d'un fonds national de solidarité.

8. Le Panel Socio-Economique "Liewen zu Letzebuerg" - "PSELL".

Tout comme les études "panel", d'autres stratégies de recherche et d'études développées au CEPS/INSTEAD ont pour objectif l'approche de la précarité et de la pauvreté en Europe ainsi que l'échange d'informations entre chercheurs, experts et décideurs politiques. Il s'agit en l'occurrence:

1) De la LIS, la Luxembourg Income Study, qui est une banque de données regroupant actuellement plus de 20 pays et qui contient des informations (60 variables démographiques et 60 variables relatives aux revenus des ménages) obtenues auprès de plus de 150.000 ménages. La communauté scientifique s'intéresse de plus en plus aux nouveaux types de recherche rendus possibles grâce à l'inter-comparabilité unique en son genre des informations réunies dans cette banque de données.

L'examen des publications⁹ récentes relatives aux travaux réalisés dans la LIS montre que les études sur la pauvreté et les situations de déprivation sont nombreuses.

2) L'organisation de réseaux de recherche et de chercheurs, l'organisation de conférences¹⁰, ou la participation à des programmes européens de lutte contre la pauvreté ou la marginalisation¹¹.

2 DÉVELOPPEMENTS RECENTS

Si l'étude PSELL a pour objectif premier l'évaluation des conditions de vie des ménages résidant au Luxembourg, ainsi que l'observation et l'analyse des changements et modifications de ces conditions de vie, il en résulte que les chercheurs du CEPS/INSTEAD doivent se préoccuper de manière formelle des problématiques relatives à la pauvreté. L'examen de la liste des

9. Voir liste des publications LIS en annexe.

10. En 1989, le CEPS/INSTEAD, en commun avec la Northwestern University, a réalisé une rencontre sur le thème: "Revenu et Bien-Être Matériel". Une vingtaine de professeurs et de chercheurs, américains et européens se sont réunis à Walferdange pour examiner de façon comparative leurs définitions et leurs mesures de la pauvreté, de la déprivation, du bien-être. Un autre exemple d'étude conjointe: "Poverty Transitions (Rockefeller)" avec la participation d'équipes de recherche du Canada, de France, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas, de RFA, des USA.

11. Par exemple, le programme ERGO (lutte contre le chômage de longue durée) ou le programme PETRA (visant à favoriser la formation professionnelle).

publications de l'équipe de recherche¹² documente ce souci constant des études PSELL de saisir le phénomène de la pauvreté.

Les travaux relatifs au modèle de mesure de la pauvreté proposé dès 1980 ont été poursuivis¹³, tout comme ceux relatifs aux indicateurs pour mesurer la pauvreté subjective¹⁴. D'autres travaux ont pour objectif l'état de la pauvreté dans le pays du Grand-Duché¹⁵, ou encore la documentation sur l'état de la recherche en matière de pauvreté et de conditions d'existence¹⁶.

2.1 Le niveau de la pauvreté au Luxembourg

Lors des premiers travaux d'analyse sur les données de la première vague de l'enquête PSELL, au début de 1986, le pays était sur le point d'introduire une loi garantissant à chaque ménage vivant sur le territoire du Grand-Duché un minimum de ressources (monétaires)¹⁷. De par les modalités relatives au calcul du revenu minimum garanti (RMG), la loi définit en fait un seuil de pauvreté national spécifique à chaque type de ménage¹⁸. Afin d'obtenir une estimation du nombre de bénéficiaires et du coût global résultant de l'introduction de la loi, le CEPS/INSTEAD, dès début 1986, a projeté le seuil de pauvreté national qui allait être créé par la loi sur la distribution des revenus effectifs des ménages interrogés en 1985. Cette simulation de l'application de la loi du 26.7.86 sur des données récoltées en 1985 a permis de disposer rapidement, dès le moment où les modalités du seuil étaient connues, des premières estimations relatives au nombre attendu de ménages bénéficiaires¹⁹ et de réaliser un premier inventaire des relations entre les caractéristiques des ménages concernés et le seuil de pauvreté.

12. Voir liste des publications PSELL en annexe.

13. Voir collection PSELL: N°5 & 15.

14. Voir collection PSELL N°6.

15. Voir collection PSELL N°2, (3), (4), (11) & 21.

16. Voir collection PSELL: N°8.

17. Loi du 26 juillet 1986.

18. WAGNER A.: Le Revenu Minimum Garanti au Grand-Duché de Luxembourg, Cahiers Economiques de Nancy, vol. 22 1989/1.

19. Au plus, 6.83 des ménages de l'échantillon pondéré étaient en droit, d'après le seul critère des revenus, de demander un complément RMG. Pour 1987, le nombre de ménages effectivement bénéficiaires d'un complément RMG représente un peu moins de 3% de l'ensemble de ménages privés résidant au Grand-Duché.

2.2 Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987

Ces travaux sur les caractéristiques de ménages "pauvres selon le seuil national" ont été poursuivis en 1988. Par rapport aux travaux précédents, une perspective longitudinale était introduite dans la réflexion, les questions fondamentales étant les suivantes:

- que deviennent les ménages en situation de pauvreté en 1985 au cours des années suivantes?
- en cas d'une évolution des revenus, quels seront les changements observés et quelle sera la proportion de ménages concernés par ces changements?
- peut-on, le cas échéant, expliquer les changements observés?

A la différence d'études transversales répétées sur des échantillons différents, les études panel permettent de répéter l'observation, à des moments différés, sur le même échantillon. Comme l'observent G. Schaber et P. Hausman²⁰:

Si dans les séries statistiques, d'un recensement à l'autre, les mêmes groupes apparaissent, avec les mêmes caractéristiques et peut-être encore avec les mêmes pourcentages, la tentation est grande de croire qu'il s'agit des mêmes groupes de personnes à travers le temps. On parle alors facilement de noyau dur de la pauvreté (en visant des groupes de personnes plutôt que des conditions d'existence); on parle alors aussi facilement de pauvres traditionnels, de pauvres persistants.

Or il faut bien se rendre compte ici que les études transversales répétées dans la durée portent sur des populations différentes ou des échantillons de population différents: la probabilité est bien réduite qu'il s'agisse ici des mêmes personnes ou groupes de personnes dans la même pauvreté.

20. Voir la collection PSELL, préface au N°:11, 1989.

Nous en dégageons une règle de prudence au niveau de la conception de politiques (qui d'ailleurs vaudra encore dans d'autres domaines que celui de la pauvreté). Si par exemple pour trois de ces enquêtes consécutives (à échantillons différents) le taux de pauvreté est de 10%, ces données ne permettent pas de conclure que ce sont chaque fois les mêmes personnes qui se trouvent en situation de pauvreté. Si néanmoins les responsables politiques concevaient leurs mesures de lutte contre la pauvreté en fonction d'une telle interprétation, ils risqueraient fort de se tromper. Car la persistance de la pauvreté n'est pas la même chose que la persistance des mêmes personnes dans la pauvreté. La persistance de la pauvreté se laisse capter par la répétition d'études transversales. Mais la persistance des mêmes personnes dans une situation de pauvreté ne peut être saisie qu'à travers des études longitudinales du type de celles que nous effectuons. Les données que ces dernières études sont capables de produire permettent bien mieux de développer des politiques sociales à la fois globales et différenciées et permettent bien mieux d'évaluer l'adéquation des politiques en cours d'application que ne sauraient le faire les études de type conventionnel.

Qu'en est-il de résultats enregistrés? Pour les ménages qui, en 1985, avaient des revenus inférieurs au RMG;

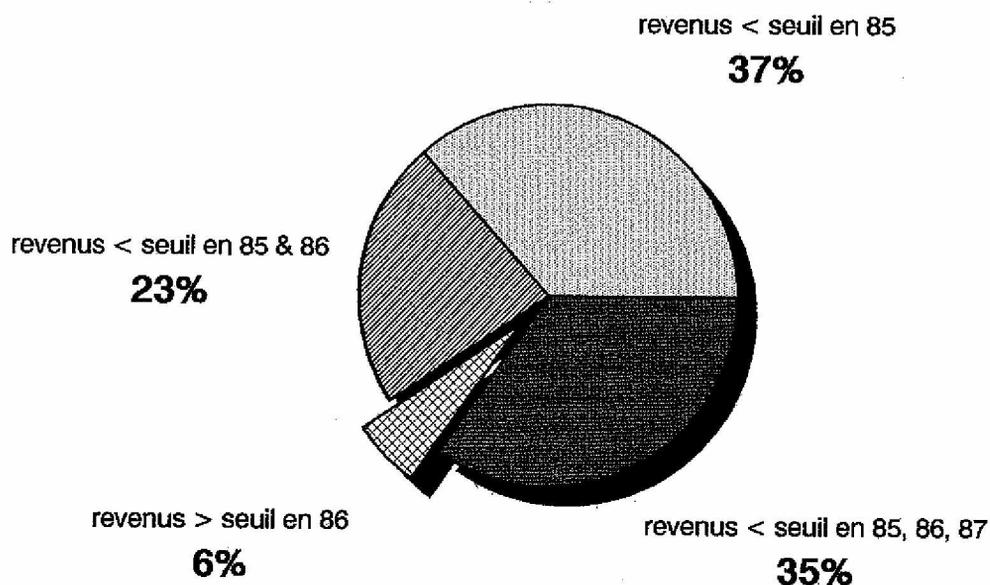
- 55% avaient des revenus toujours inférieurs à ce même seuil l'année suivante, en 1986 (contre 45% de ménages dont les revenus étaient passé au-dessus du seuil);
- 40,5% avaient des revenus inférieurs au seuil RMG en 1987 (contre 59,5% avec des revenus supérieurs).

En partant d'un groupe de ménages dont les revenus sont inférieurs à un seuil national de pauvreté, en l'occurrence le revenu minimum garanti, deux ans plus tard, la majorité des ménage a connu une évolution telle que leur revenus sont supérieurs à ce même seuil.

Rappelons que l'étude avait été réalisée à partir de trois vagues de l'étude panel PSELL. L'analyse des variables se rapportant aux ménages interviewés a montré que l'évolution

présentée ci-dessus n'est ni uniforme, ni unidirectionnelle; on ne l'observe pas pour tous les ménages et l'évolution des revenus des ménages ne se fait pas nécessairement dans le sens d'une augmentation.

Ainsi, les analyses montrent que pour les ménages étudiés, 4 types de situations peuvent être repérées, ainsi que le montre le schéma ci-dessous.



37% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil pendant seulement une année: 1985,

23% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil pendant deux années consécutives: 1985 et 1986,

6% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil pendant deux années non-consécutives: 1985 et 1987; leurs revenus sont supérieurs au RMG en 1986,

35% des ménages finalement ont des revenus inférieurs au RMG pendant trois années consécutives: 1985, 1986 et 1987.

Quels ont-été les facteurs à l'origine de l'augmentation des ressources des ménages? L'analyse cas par cas de l'évolution des revenus des ménages par rapport au seuil RMG montre que deux

facteurs expliquent plus de 90% des passages du seuil enregistrés au cours des années 1986 et 1987.

Le premier facteur correspond à l'augmentation de l'activité marchande des ménages. Ce facteur est à la base de plus de la moitié des passages enregistrés. Il s'agit soit de l'apparition de nouveaux salaires dans le ménage ou encore de l'augmentation de salaires existants.

Le second facteur recouvre l'augmentation des transferts au profit des ménages. Il s'agit ici de la régularisation de retraites/pensions existantes ou encore de l'apparition de nouvelles pensions dans les ménages. Ce facteur explique plus d'un tiers des passages.

Ces résultats incitaient les chercheurs à se préoccuper plus des ménages en situation de précarité. Comme d'un côté la taille de l'échantillon PSELL ne permettait guère d'autres analyses (nombre trop faible des ménages en situation de pauvreté) et que d'autre part la loi prévoit un rapport circonstancié tous les trois ans (la prochaine échéance étant 1992), l'équipe du panel a élaboré deux projets d'évaluation de la législation RMG qui vont être présentés brièvement dans la suite.

3 PROJETS

3.1 Projet - pilote RMG

Le projet de recherche "Analyse des interruptions des versements effectués en vertu de la loi RMG"²¹ a été préparé en vue d'effectuer une première évaluation de la loi RMG. Pour analyser le fonctionnement et l'efficacité de cette loi visant la réduction de la pauvreté dans le pays, l'information devra être collectée à des niveaux différents. Deux niveaux d'observation ont été retenus pour cette première approche: les ménages bénéficiaires du RMG et les services sociaux devant mettre en oeuvre les mesures d'aide et d'insertion prévues par la loi.

21. Voir la présentation du projet - pilote en annexe.

* Les ménages intéressés par la loi: il a été choisi de retenir un échantillon de ménages pour lesquels il y a eu, au cours de la période de référence, interruption des versements RMG²². Ce choix permet d'inclure dans les observations, les motifs à l'origine des arrêts de versements ainsi qu'une analyse de la situation "après RMG" des ménages concernés.

Un certain nombre de variables démographiques et de variables de revenus ont été retenues, mais il s'agira surtout de voir quelles sont les stratégies et attitudes des ménages concernés par la pauvreté "officielle".

* Les services sociaux: il s'agit des services sociaux concernés par la mise en application des mesures d'aide et d'insertion prévues par la loi²³. L'interrogation des ces services sociaux locaux se fera au moyen d'un questionnaire et concernera tous les aspects de leur action: utilisation des ressources locales, possibilités d'intervention, appréciation de facteurs de pauvreté, ...²⁴.

L'intégration des informations recueillies à différents niveaux devrait permettre de répondre aux questions suivantes:

- De quoi dépendent les "sorties" de ménages du champ d'application de la loi RMG?
- Comment fonctionnent les services locaux RMG?
- Quels sont les ressources locales, régionales et nationales mobilisables et mobilisées par ces services sociaux pour mener à bien leur mission? Quelles sont les stratégies de ces services sociaux?
- Y a-t-il des caractéristiques de fonctionnement propres au services sociaux qui garantissent une meilleure réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires de la loi RMG?

22. Pour 1988, le nombre de "sorties" de ménages du bénéfice du RMG est supérieur à 400.

23. Il s'agit principalement des mesures prévues par les articles 11 et 13 de la loi RMG: mesures d'insertion professionnelle et mesures d'assistance sociale.

24. Une description plus détaillée est donnée en annexe: projet - pilote, page 9.

La mise en place du dispositif de recherche est actuellement en cours et les travaux de collecte des données pourront démarrer fin 1990²⁵. L'étude servira en outre de projet - pilote pour une recherche panel de plus grande envergure, décrite dans la dernière section.

3.2 L'étude panel RMG

Les premiers examens des situations de ménages bénéficiaires du RMG ainsi que l'étude sur le devenir de ménages pauvres (selon la ligne officielle) à partir des trois premières vagues de l'étude PSELL ont montré que les situations des ménages peuvent connaître de rapides changements et que ces changements peuvent se faire dans des directions différentes, voire opposées.

D'un autre côté, il a été dit que la faible importance numérique des ménages aux revenus inférieurs au seuil officiel de pauvreté dans l'échantillon PSELL constitue un handicap pour des analyses complexes.

Vu l'intérêt accordé, par les chercheurs du CEPS/INSTEAD aux analyses longitudinales réalisées sur un même échantillon observé de manière répétitive, il a été décidé de faire cette recherche - évaluation au moyen d'une étude panel²⁶.

L'objectif principal restera l'évaluation des effets de la loi sur les situations de pauvreté que connaissent plus de 4000 ménages vivant au Grand-Duché²⁷. L'accent sera mis sur les stratégies développées par les membres des ménages en situation de pauvreté pour s'en sortir. L'approche de la pauvreté ne se limitera pas aux seuls aspects monétaires, les situations dans lesquelles vivent les ménages seront examinées de manière globale, de telle façon qu'elles puissent être comparées aux situations des ménages pauvres, mais non bénéficiaires d'un RMG et de celles des ménages dont les revenus sont supérieurs au seuil de pauvreté officiel.

25. Le questionnaire à l'intention des services sociaux est sur le point d'être distribué.

26. Le projet "Recherche - évaluation RMG est présenté en annexe.

27. Au 31 décembre 1989, 3990 ménages, dont 1313 ménages de retraités, bénéficiaient du complément RMG. 6000 personnes vivent dans ces ménages.

Il s'ensuit qu'à côté de l'échantillon principal, constitué de ménages bénéficiaires du RMG, plusieurs groupes de contrôle seront nécessaires: les ménages pauvres non-bénéficiaires RMG²⁸, et les ménages dont les revenus se situent juste au-dessus du seuil.

La comparaison avec les ménages non-pauvres se fera au moyen d'un recours aux données de l'étude panel PSELL. D'un autre côté, l'échantillon de l'étude présente permettra une sur-représentation des ménages en situation difficile dans l'étude PSELL, ce qui peut s'avérer utile sinon indispensable pour certaines recherches. Cette double démarche ne pourra être réalisée qu'à condition d'obtenir une grande inter-comparabilité entre les deux études; c'est pour cette raison qu'elle sera réalisée par la même équipe de chercheurs.

L'étude présentée ici est prévue pour être réalisée sur trois années (2 vagues d'enquêtes par an / six vagues au total) et pourrait démarrer dès 1991.

28. Pour des raisons techniques liées aux modalités d'application de la loi, ou parce qu'ils ne veulent pas être bénéficiaires

Table des Matières

1	HISTORIQUE	1
1.1	De 1975 à 1983	1
1.1.1	Premières études	1
1.1.2	Contributions luxembourgeoises aux initiatives de la Communauté Européenne	2
1.1.3	Vers un revenu minimum garanti	2
1.2	De 1983 à 1990	3
2	DEVELOPPEMENTS RECENTS	4
2.1	Le niveau de la pauvreté au Luxembourg	5
2.2	Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987	6
3	PROJETS	9
3.1	Projet - pilote RMG	9
3.2	L'étude panel RMG	11

ANNEXES

Octobre 1990

PUBLICATIONS DE LA DIVISION "PANEL SOCIO-ECONOMIQUE DES MENAGES: Etudes longitudinales sur les conditions d'existence des ménages

- *Prototype méthodologique pour le traitement statistique des données de la Sécurité Sociale.* M.DESCHREVEL, P.DICKES, B.GAILLY et G.SCHABER. (IGSS/CEPS, décembre 1983).
- *Les salariés du secteur privé.* Rapport statistique (Réf.: 1985). R.WAGNER, P.DICKES, P.HAUSMAN. (IGSS/CEPS, avril 1984).
- *Les salariés de statut privé.* Rapport statistique (Réf.: 1986). J.TOURNOIS, R.WAGNER. (IGSS / CEPS/INSTEAD, 1987).
- Complément au rapport statistique 1987. (IGSS / CEPS/INSTEAD, 1988).
- *Méthodologie générale & répertoire des variables -1985- première vague.* Document PSELL¹ NO.1. P.DICKES, P.HAUSMAN, A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- *L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.* Document PSELL NO.2. F.COURTOIS, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- *Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg. Année 1985.* Document PSELL NO.3. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1987).

1. Panel Socio-Economique "Liewen zu Letzebuerg".

- **Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats.** Document PSELL NO.4. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois.** Document PSELL NO.5. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois.** Document PSELL NO.6. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- **Pratique de l'échelonnement multidimensionnel.** Document PSELL NO.7. P.DICKES & J.TOURNOIS. (CEPS/INSTEAD, 1989).
- **Pauvreté et conditions d'existence: Théories, modèles et mesures.** Document PSELL NO.8. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- **Logistique et documentation.** Document PSELL NO.9. J.TOURNOIS. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- **Documentation transversale des variables "1985": Première vague.** Document PSELL NO.10. J.TOURNOIS. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- **Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987 au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL NO.11. A.WAGNER. (CEPS/INSTEAD, 1989).
- **Description statistique des variables du questionnaire. -1986- Seconde vague.** Document PSELL NO.12. A.KERGER & R.DE WEWER. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- **Activité féminine, isolement et prestations familiales. Un premier parallèle Luxembourg/Lorraine.** Document PSELL NO.13. J.C.RAY, B.JEANDIDIER, L.S.CARVOYEUR. (CEPS/INSTEAD, à paraître).
- **Les relations "Parents-Ecole" (Fondements théoriques et empiriques).** Document PSELL NO.14. L.KERGER. (CEPS/INSTEAD, à paraître).
- **Analyse des données irlandaises pour construire une échelle de pauvreté. [Enquête pilote. 1987].** Document PSELL NO.15. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- **La collecte des données en 1986. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrement.** Document PSELL NO.16. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, 1989).

- **Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten).** Document PSELL NO.17. G.SCHMAUS. (CEPS/INSTEAD, 1990) (Versions allemande (No.17) et anglaise (No.17a)).
- **MNDR, partition évaluée selon la méthode de ROUBENS et LIBERT.** Document PSELL NO.18. B. GAILLY. (CEPS/INSTEAD, 1989).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986 - Première version, mars 1990.** Document PSELL NO.19. B.GAILLY, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **Les modes de garde des jeunes enfants.** Document PSELL NO.20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990, à paraître).
- **Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation.** Document PSELL NO.21. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **Les retraités au Luxembourg.** Document PSELL NO.22. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990, à paraître).
- **La collecte des données en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrement.** Document PSELL NO.23. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, 1990, à paraître).



ETUDE LONGITUDINALE D'UN GROUPE DE MENAGES AUX REVENUS INFÉRIEURS AU REVENU MINIMU GARANTI EN 1985.

En 1985 l'équipe du CEPS/INSTEAD a interviewé un échantillon de plus de 2000 ménages vivant au Luxembourg.

En cette même année, 6% des ménages interrogés avaient des revenus inférieurs à un seuil choisi, en l'occurrence le **revenu minimum garanti (RMG)** tel qu'il allait être défini en 1986.

Au sujet des ces ménages et des revenus de ces ménages, on s'est posé les questions suivantes:

- les ménages qui, en 1985, vivaient avec des revenus inférieurs au RMG, connaîtront-ils une évolution de leurs revenus au cours des années 1986 et 1987,
- si oui, quels sont les changements observés et qu'elle est la proportion de ménages concernés par ces changements,
- peut-on, le cas échéant, expliquer les changements observés?

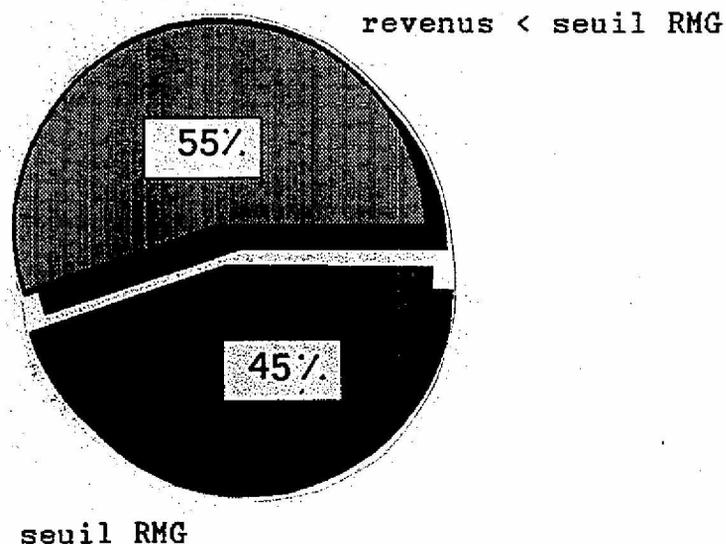
L'évolution des ressources des ménages aux revenus inférieurs au seuil RMG en 1985 a donc été suivie au cours des années 1986 et 1987.

En 1986:

55% des ménages suivis avaient des revenus inférieurs au seuil RMG,

45% de ces ménages ont connu une augmentation de leurs ressources telle que pour 1986 leurs revenus sont supérieurs au RMG.

fig. 1) Evolution des revenus des ménages en 1986 par rapport au RMG:

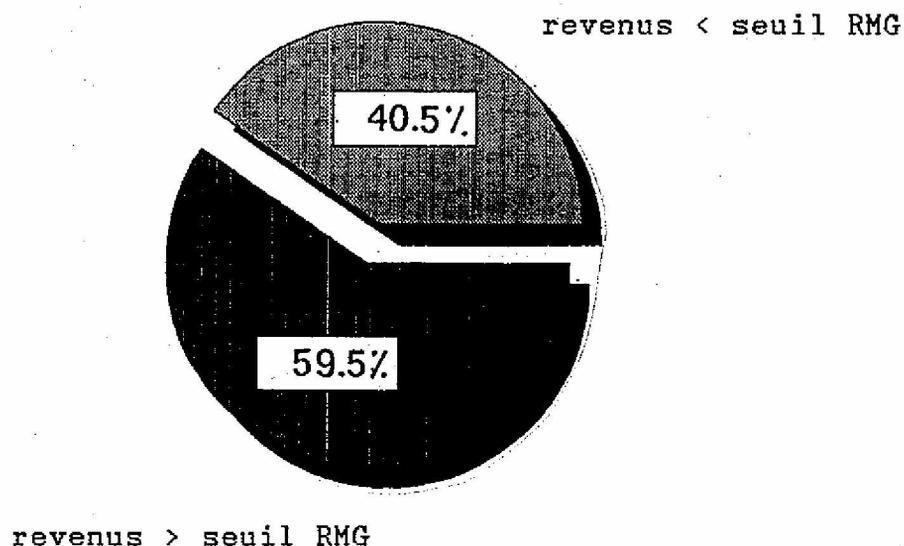


En 1987, pour ces mêmes ménages interrogés pour la troisième année consécutive:

40.5% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil, ce type de ménage est donc devenu minoritaire,

59.5% des ménages, la majorité, ont des revenus supérieurs au RMG.

fig. 2) Evolution des revenus des ménages en 1987 par rapport au seuil RMG:

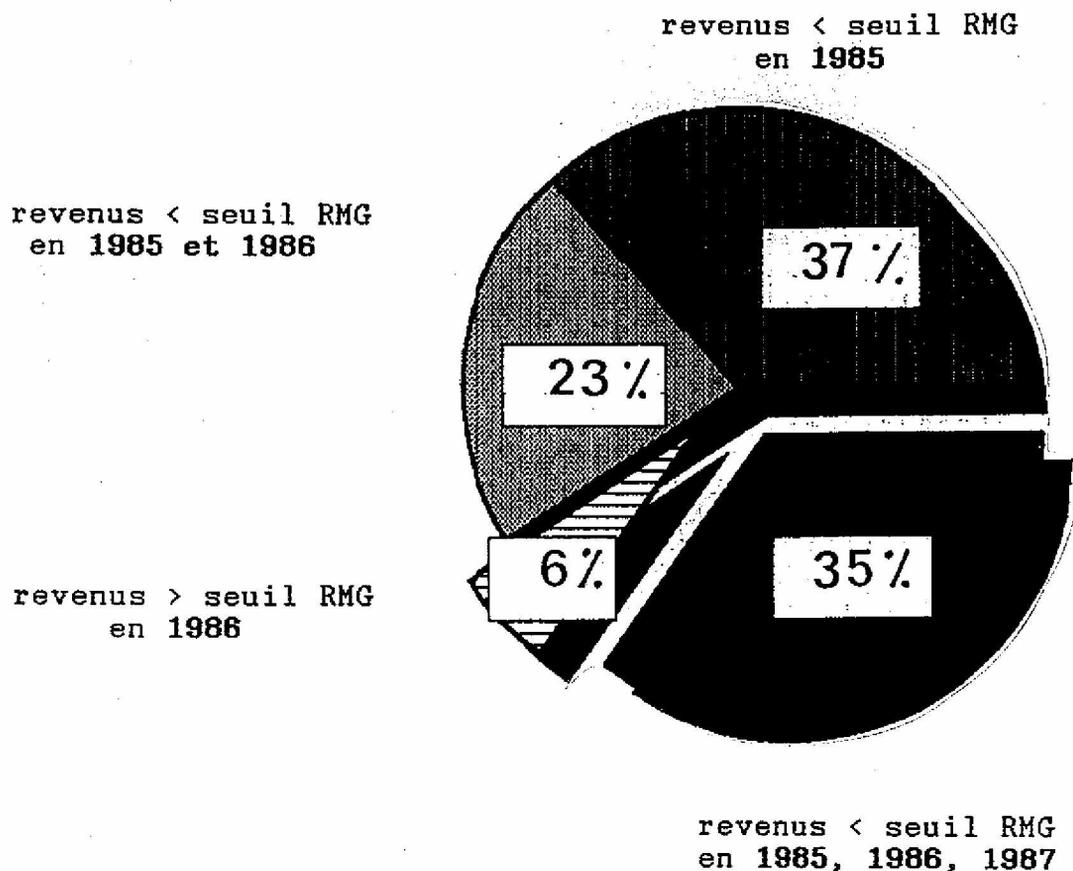


En partant d'un groupe de ménages dont les revenus sont inférieurs au revenu minimum garanti, nous constatons qu'après trois années, la majorité de ces ménages a connu une évolution telle que leurs revenus sont supérieurs au seuil retenu.

Cette évolution des revenus n'est ni uniforme, ni unidirectionnelle; en effet, on ne l'observe pas pour tous les ménages et l'évolution des revenus des ménages ne se fait pas exclusivement dans le sens d'une augmentation.

Ainsi, les analyses montrent que pour les ménages que nous étudions ici, on peut repérer 4 types de situations, ainsi que le montre le schéma ci-dessous.

fig. 3) Types de ménages suivant la position des revenus par rapport au seuil RMG en 1985, 1986 et 1987:



37% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil pendant seulement une année: 1985,

23% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil pendant deux années consécutives: 1985 et 1986,

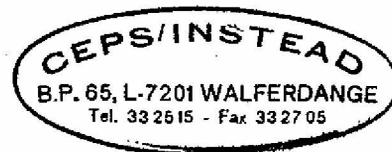
6% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil pendant deux années non-consécutives: 1985 et 1987; leurs revenus sont supérieurs au RMG en 1986,

35% des ménages finalement ont des revenus inférieurs au RMG pendant trois années consécutives: 1985, 1986 et 1987.

Quels ont-été les facteurs à l'origine de l'augmentation des ressources des ménages? L'analyse cas par cas de l'évolution des revenus des ménages par rapport au seuil RMG montre que deux facteurs expliquent plus de 90% des passages du seuil enregistrés au cours des années 1986 et 1987.

Le premier facteur est l'augmentation de l'activité marchande des ménages. Ce facteur est à la base de plus de la moitié des passages enregistrés. Il s'agit soit de l'apparition de nouveaux salaires dans le ménage ou encore de l'augmentation de salaires existants.

Le second facteur est l'augmentation des transferts au profit des ménages. Ici il s'agit de la régularisation de retraites/pensions existantes ou encore de l'apparition, dans les ménages, de nouvelles pensions. Ce facteur explique plus d'un tiers des passages.





**ANALYSE DES INTERRUPTIONS DES VERSEMENTS EFFECTUES
EN VERTU DE LA LOI RMG**

**ETUDE - PILOTE RELATIVE A LA LOI RMG
juin 1989**

I- PRESENTATION DE L'ETUDE - PILOTE

Afin de mieux pouvoir évaluer les effets de la loi relative à la lutte contre la pauvreté, en application depuis plus de 30 mois, nous nous proposons de réaliser des analyses sur un échantillon défini de communautés bénéficiaires, à savoir l'ensemble des ménages pour lesquels il y eu, en 1988, arrêt ou interruption des versements du complément prévu par la loi RMG.

Les objectifs prioritaires de cette étude - pilote ainsi que son importance pour le projet "évaluation - RMG", projet à envergure plus large et nécessitant des moyens autrement plus importants, seront explicités dans la suite.

D'emblée nous tenons à signaler que nous n'envisageons pas de constituer un fichier de données nominatives au sujet des ménages sur lesquels portera l'étude - pilote. Le projet ne comporte pas non plus de contact direct avec les communautés de l'échantillon. Tous les renseignements nécessaires devront être recueillis soit auprès du FNS, soit auprès du SNAS, soit enfin auprès des offices sociaux qui ont assuré le service RMG auprès des ménages concernés.

Donc avant d'aller plus loin, répétons que l'étude pilote se fera dans le respect strict de l'anonymat des données individuelles et de la protection des données de manière générale. L'anonymat ainsi que la collecte des données auprès de trois instances différentes nécessiteront des précautions particulières dont il sera question dans la suite.

II- RAPPEL DU PROJET "EVALUATION RMG" (mai 1988)

Un projet de recherche-évaluation a été élaboré en mai 1988 par un membre du Service Régional d'Assistance Sociale du Comité National de Défense Sociale a.s.b.l. en collaboration avec l'équipe des chercheurs du CEPS/INSTEAD a.s.b.l. de Walferdange.

Ce projet a été présenté au Conseil Supérieur de l'Action Sociale au cours de sa réunion du 1 juillet 1987 et "*..les membres du Conseil Supérieur sont unanimes pour reconnaître son efficacité et pour recommander vivement sa réalisation au Gouvernement..*" (compte-rendu du 29.7.88).

Il est peut-être utile ici d'en rappeler les grandes lignes:

- * **objectifs:** mesurer et évaluer les effets de la loi relative à la lutte contre la pauvreté; analyser la situation des bénéficiaires du revenu minimum garanti et comparer leurs possibilités avec celles des personnes qui n'ont (pas encore ou plus) droit au complément; analyse des stratégies d'aide sociale prévues par la loi.
- * **moyens:** étude PANEL portant sur un échantillon composé de bénéficiaires du revenu minimum et de non-bénéficiaires, questionnaires à présenter deux fois par an aux ménages de l'échantillon et ceci pendant trois années consécutives.

III- INTERET D'UNE ETUDE - PILOTE PREALABLE

III- A) INTERET PROPRE DE L'ETUDE-PILOTE

L'étude - pilote ne sera pas seulement une étape technique préalable au projet "évaluation RMG", elle permettra en elle-même fournir des réponses à certaines questions relatives au fonctionnement de la loi RMG, notamment sur son efficience:

- De quoi dépendent les "sorties" de ménages du champ d'application de la loi RMG?
- Comment fonctionnent les services locaux RMG?
- Quels sont, au niveau local, régional et national les ressources mobilisables et mobilisées par ces services sociaux pour mener à bien leur mission?
- Y a-t-il des caractéristiques de fonctionnement qui favorisent la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires de la loi RMG?

Le projet - pilote pourra donc constituer un instrument de réflexion pour les services sociaux quant à l'efficacité des missions prévues dans le cadre de la loi RMG.

III- B) RAPPORT "ETUDE - PILOTE" / "EVALUATION RMG"

Nous avons fait des travaux préparatifs en vue de la réalisation du projet "évaluation RMG". Ils ont montré que les informations disponibles au sujet des bénéficiaires du RMG, à savoir:

- a) les statistiques semi-annuelles du Conseil Supérieur, et,
- b) les statistiques se rapportant aux actions entreprises par les organismes d'aide sociale (statistiques du Service National d'Action Sociale),

ne sont pas suffisantes pour répondre aux questions que ces deux instances sont amenées à se poser. D'un autre côté, le projet "évaluation - RMG" sera une entreprise de longue haleine (trois années pour la collecte des données auxquelles s'ajoutera une année pour les analyses). L'étude - pilote pourra être réalisée endéans trois à quatre mois, elle fournira donc des réponses d'une manière plus rapide. Ces réponses seront en outre une aide précieuse pour l'orientation définitive de l'étude "évaluation - RMG".

III- C) COLLABORATION INTERNATIONALE

Une version comparable du projet - pilote décrit ci-dessous a déjà été réalisée en Belgique. Il n'est pas exclu qu'une recherche semblable démarre dans une région de France. Une intercomparabilité entre ces trois études permettra une comparaison immédiate RMG (Luxembourg), Minimex (Belgique) et RMI (France).

IV- PRESENTATION DE LA RECHERCHE-PILOTE

IV- A) PLAN GENERAL

L'étude pilote envisage des analyses à trois niveaux différents:

- | | |
|----|---|
| 1) | la commune |
| 2) | le service social local compétent pour le RMG |
| 3) | la communauté bénéficiaire du RMG |

Pour chaque niveau d'analyse, nous envisageons une source de données particulière ou, mieux, une association particulière de sources, les principales sources de renseignements auxquelles il sera fait recours étant les suivantes:

- 1) CEPS/INSTEAD; banque de données contextuelles relatives aux communes;
- 2) FNS: fichier check-list FNS;
- 3) SNAS: fichier relatif aux mesures sociales complémentaires;
- 4) Questionnaire: élaboré principalement à l'intention des services locaux RMG.

* La première étape envisagée consiste en une analyse individuelle de chacun des trois niveaux indiqués ci-dessus:

- a) la commune et son contexte général;
- b) le service RMG de la commune et ses éventuels aspects locaux particuliers;
- c) les communautés de bénéficiaires RMG résidant sur le territoire de la commune.

* Lors de la seconde étape du projet pilote, les différents niveaux seront mis en relation les uns avec les autres afin de nous permettre de bien saisir comment s'établissent, dans une commune particulière, les relations entre les agents sociaux qui assurent le service RMG et les bénéficiaires RMG, compte tenu des éventuelles particularités "locales" des partenaires.

Remarque:

FNS: Fonds National de Solidarité;

SNAS: Service National d'Action Sociale;

CEPS/INSTEAD: Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques;

Service local RMG: le service social qui assure principalement le service RMG dans la commune ou qui connaît le mieux les attributaires qui résident sur le territoire de la commune.

IV- B) LA COMMUNE

Il s'agira de rassembler un certain nombre de données contextuelles relatives à chacune des communes où résident ou ont résidé les bénéficiaires de l'échantillon du projet pilote:

- a) données démographiques et données relatives à la morphologie physique et sociale locale: population, superficie, densité, emploi, catégories socio-professionnelles, ménages et familles, logements, maisons.. (facteur humain);
- b) données relatives à l'équipement et aux équipements spécialisés: établissements administratifs, scolaires, financiers, commerciaux, entreprises, industries, loisirs, culture, sports, équipement sanitaire (structure de l'équipement).

La banque de données utilisée sera celle du CEPS. Si nécessaire et pour autant que cela soit possible, les données seront actualisées.

La commune sera également caractérisée par le nombre de communautés bénéficiaires du complément RMG qui résident sur le territoire. L'importance numérique de ces communautés ainsi que les mouvements enregistrés par année pourront être obtenus à partir du fichier check-list du FNS.

IV- C) LE SERVICE RMG LOCAL

Le fonctionnement du service social qui, à l'intérieur d'une commune, connaît le mieux les bénéficiaires RMG qui y résident (parce que c'est le service qui applique les dispositions de la loi RMG dans cette commune) sera décrit sous deux aspects:

- a) tous les mouvements RMG observés au cours de l'année 1988. Ce relevé comportera à la fois les nouvelles demandes enregistrées par la commune ou par le FNS ainsi que les retraits ou arrêts de versements effectués par les deux instances.

Il s'agit ici du même genre d'informations que les mouvements RMG dont il est question dans l'alinéa précédent, renseignements rapportés ici au service local RMG. Cette différenciation a été rendue nécessaire de par le fait que dans certaines communes il peut y avoir plusieurs services locaux RMG; dans ce cas l'information relative à la commune doit être répartie entre les différents services. C'est à partir des fichiers du FNS et du SNAS que les informations relatives à chaque service local RMG peuvent être obtenues.

- b) le mode de fonctionnement particulier du service RMG local: utilisation des ressources locales, relations avec les autres services sociaux voisins, activités particulières..

C'est au moyen d'un questionnaire destiné aux agents sociaux locaux et portant sur ces aspects que nous envisageons de saisir cette problématique.

IV- D) LES COMMUNAUTES DE BENEFICIAIRES RMG ETUDIEES

Seront étudiées les communautés bénéficiaires du RMG enregistrées dans le seul fichier du FNS (à l'exclusion des bénéficiaires RMG enregistrés dans le fichier des caisses de pension) et pour lesquels, en 1988, il y a eu arrêt ou interruption des versements du complément, que ce versement ait été effectué à titre d'avance par la commune ou encore à titre de complément par le FNS. D'après les informations dont nous disposons, le nombre de communautés concernées se situe autour de 200. Les informations relatives aux communautés ainsi qu'aux personnes qui les composent peuvent être différenciées comme suit:

- a) pour chaque communauté: la commune de résidence, la composition du ménage, le motif à l'origine de l'arrêt des versements, la durée des versements RMG ainsi que le montant des avances faites par la commune seront enregistrés;
- b) certaines caractéristiques relatives aux membres des communautés bénéficiaires seront examinées, telles le degré de parenté entre les membres du ménage, leur âge, leur situation par rapport au marché du travail, leur statut par rapport à la loi RMG (bénéficiaire/non-bénéficiaire, allocataire, attributaire, handicapé..) et leurs revenus tels qu'ils sont pris en compte pour le calcul du complément.

Ces informations peuvent être obtenues à partir du fichier check-list du FNS.

- c) informations supplémentaires relatives aux communautés: les motifs à la base de leur demande, la raison à la base d'une amélioration des ressources des ménages examinés, l'attitude de la communauté à l'égard des mesures d'aide et d'insertion proposées dans le cadre de la loi RMG;
- d) le niveau de qualification de l'attributaire principal, la liste des mesures sociales complémentaires envisagées et proposées, son engagement dans les mesures retenues.

Nous espérons obtenir ces renseignements grâce à un questionnaire soumis au service local RMG.

V- MODALITES PRATIQUES

V- A) PRECAUTIONS

Bien entendu, nous l'avons annoncé, il n'est pas envisagé de constituer une banque de données nominatives à partir des renseignements obtenus au sujet des communautés bénéficiaires RMG pour lesquels il y a eu arrêt des versements en 1988 (échantillon de notre étude). Rappelons qu'il s'agit au contraire:

- a) d'analyser les statistiques générales relatives aux bénéficiaires RMG pour 1988, statistiques rapportées au niveau des communes;
- b) au sujet des ménages de l'échantillon, d'examiner des données anonymisées relatives aux caractéristiques des communautés et des membres de ces communautés.

Il s'ensuit toute une série de précautions et de démarches particulières:

- a) le FNS attribuera un numéro d'ordre à chaque ménage de l'échantillon; l'identification de la communauté à chacun des niveaux de prise de renseignements (FNS et Service Local RMG) se fera au moyen du seul numéro d'ordre;
- b) le FNS ou encore le SNAS désignera le service local RMG qui répondra au questionnaire relatif au ménage;
- c) pour le traitement statistique de l'information recueillie, seul le numéro d'ordre servira pour l'identification des ménages, en outre un certain nombre de précautions prises au niveau des questionnaires vise à garantir l'anonymat des données (p. ex. l'âge, et non la date de naissance sera enregistré etc).

V- B) LES QUESTIONNAIRES ET GRILLES DE SELECTION DES RENSEIGNEMENTS

V- B 1) GRILLE POUR LES DONNEES DU CEPS

Nous envisageons d'examiner toutes les informations disponibles au sujet des communes et de sélectionner dans une deuxième étape les données qui sont liées de manière significative avec les caractéristiques des services locaux RMG ou encore avec les communautés de bénéficiaires.

V B 2) GRILLE POUR LES DONNEES DU FICHER CHECK-LIST DU FNS

- Sont concernés en premier lieu les renseignements généraux relatifs aux communautés bénéficiaires pour l'année 1988, tels que publiés par le Conseil Supérieur à l'Action Sociale avec la considération supplémentaire que ces statistiques devraient être élaborées pour chaque commune. Ces statistiques concernent tous les ménages étant apparu au moins une fois dans les fichiers communaux ou dans ceux du FNS comme bénéficiaires RMG pour 1988. Nous proposons d'élaborer ces statistiques pour deux dates précises, à savoir le 1. janvier 1988 et le 31 décembre 1988.

Les renseignements souhaités à propos de ces ménages sont les suivants:

- nombre de ménages et types de communautés (communautés domestiques usuelles et ménages d'ascendants et de descendants);
- nombre de personnes vivant dans les ménages bénéficiaires;
- le sexe, l'âge, la nationalité des bénéficiaires ainsi que leur situation par rapport au marché du travail;
- répartition des revenus pour les communautés et les bénéficiaires;
- liens de parenté;
- mouvements de communautés domestiques pour 1988 (entrées/sorties).

- En second lieu viennent les renseignements relatifs aux seules communautés constituant notre échantillon (au sujet desquelles il y a eu arrêt des versements RMG en 1988) ainsi que les renseignements relatifs aux membres de ces communes:

pour chaque communauté:

- commune officielle de résidence;
- date début avances RMG et date arrêt du versement d'avances par commune;
- date de début et de fin des versements RMG par le FNS;
- montant global des avances par la commune;
- montant global des versements par le FNS,
- motif d'arrêt des versements (code FNS);

pour chaque membre d'une communauté:

- lien de parenté avec l'attributaire;
- situation initiale du membre par rapport au marché du travail;
- situation du membre en matière disponibilité; vis-à-vis du marché du travail;
- statut par rapport aux droits RMG (code SNAS)
- invalidité - impotence;
- revenus pris en considération pour le calcul du complément et différenciés suivant le code FNS;

Je me permets de rappeler que l'utilisation de ces renseignements se fera obligatoirement sous une forme anonyme, c'est le numéro d'ordre de la communauté qui, rattaché à chacun de membres du ménage en question, permettra de faire le lien entre une communauté domestique et

ses membres. Ce même numéro nous servira de lien avec les informations recueillies en interviewant les agents sociaux qui connaissent le mieux la communauté en question.

V- B 3) GRILLE POUR LES DONNEES DU FICHER SNAS

Le fichier en question nous servira essentiellement pour la différenciation des différents services locaux RMG pouvant être actifs sur le territoire d'une même commune. Pour toute communauté enregistrée au niveau de ce fichier il est possible de retrouver le service RMG compétent. Ce fichier permettra également aux services locaux de retrouver l'ensemble des mesures de réinsertion élaborées à l'intention des bénéficiaires RMG.

V- B 4) QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES AGENTS SOCIAUX DU SERVICE LOCAL RMG

- L'intervention auprès des agents sociaux se situera à deux niveaux. En premier lieu, ils seront interviewés au sujet du fonctionnement du service local RMG:

- utilisation des ressources (administrations, services, organismes) situées dans la commune;
- recours aux possibilités implantées sur le territoire d'une commune voisine;
- recours à des organismes situés à une distance plus grande;
- hiérarchisation des causes de pauvreté des communautés locales;
- hiérarchisation des causes de suppression du RMG dans le cas des communautés locales concernées;
- connaissance de communautés exclues du RMG et indication du rapport bénéficiaires/communautés pauvres non-bénéficiaires;
- hiérarchisation des causes d'exclusions;
- possibilités de venir en aide aux communautés non-bénéficiaires qui sont dans le besoin.
- estimation des chances des communautés non-bénéficiaires de s'en sortir par des moyens propres

- En second lieu, les agents sociaux seront invités à fournir un certain nombre de précisions au sujet des communautés de l'échantillon des ménages pour lesquels il y a eu arrêt des versements RMG en 1988.

au sujet de chaque communauté de l'échantillon:

- motif du manque de ressources;
- raisons à l'origine de l'arrêt des versements;
- attitude à l'égard des mesures proposées par le service RMG;
- évaluation des effets des mesures d'assistance entreprises;

au sujet de l'attributaire principal:

- niveau de qualification et aptitudes
- évaluation de la situation actuelle

IV- CONCLUSIONS

Pour le cas où l'accès aux différentes sources de renseignements est accordé, sous les garanties nécessaires de protection des données, il sera possible de procéder aux analyses représentées dans le schéma joint ci-après:

Commentaires:

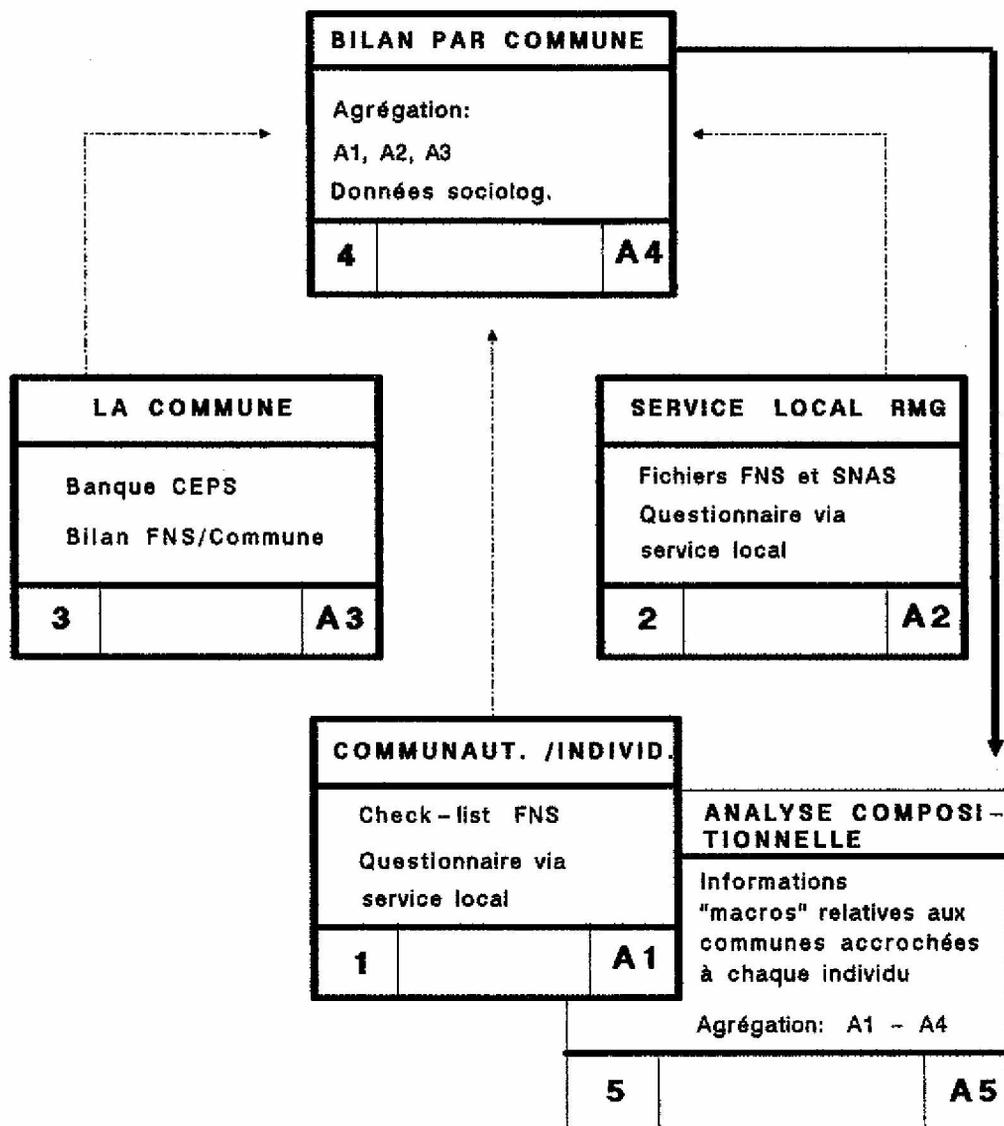
1) Niveau d'analyse A1. Caractéristiques des communautés de bénéficiaires et des caractéristiques des membres de ces communautés. Sources: fichier check-list du FNS et réponses au questionnaire par les agents sociaux.

2) Niveau d'analyse A2. Description du service local RMG au moyen des statistiques correspondantes du FNS et des réponses au questionnaire des agents sociaux des services locaux.

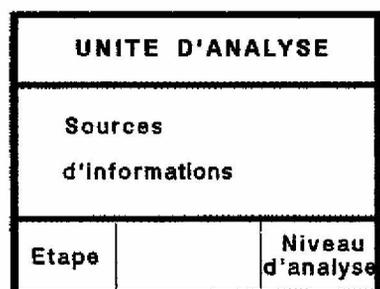
3) Niveau d'analyse A3. Le contexte communal global à partir des données du CEPS/INSTEAD.

4) Niveau d'analyse A4. Agrégation des données des niveaux 1 à 3; bilan RMG par commune avec élaboration d'indicateurs.

5) Niveau d'analyse A5. Agrégation A1 - A4. Analyse typologique.



Légende:





RECHERCHE - EVALUATION R M G
PROJET (mai 1988)

I- CONSIDERATIONS D'ORDRE GENERAL

Suite aux entrevues avec l'équipe du SNAS et suite aux contacts que j'ai eus au cours des mois passés avec près d'une centaine de bénéficiaires du RMG, je pense être en mesure de présenter un premier projet de recherche-évaluation portant sur la loi RMG et les mesures qu'elle comporte. Ce projet tiendra compte et des souhaits de l'équipe du SNAS, de mes expériences avec un certain nombre de bénéficiaires et des possibilités d'ordre financier et technique auxquelles le CEPS et moi-même pourront avoir recours.

*A. Les souhaits du SNAS : ce qui semble intéresser en premier lieu le SNAS, c'est connaître les facteurs qui interviennent ou jouent au niveau du devenir des bénéficiaires du RMG et qui font qu'une personne donnée, à un moment donné, fait partie de l'un des trois groupes suivants et non pas des deux autres:

- ceux qui disposent de revenus tout proches du seuil inférieur officiel, voire même inférieurs à ce seuil sans être bénéficiaires du RMG (pour ne pas avoir fait de demande ou parce qu'ils ne satisfont pas à l'une ou l'autre des conditions indispensables: âge, séjour au pays, disponibilité pour le marché de l'emploi).
- ceux qui sont bénéficiaires du complément et qui, le cas échéant, bénéficient d'une assistance sociale ou encore d'une autre mesure sociale complémentaire (recyclage, mise au travail, insertion professionnelle...).
- les anciens bénéficiaires, c'est-à-dire ceux dont la situation générale a évolué de telle manière qu'à ce jour, ils n'ont plus droit aux prestations de la législation en question ou qu'ils n'en ont plus besoin.

*B. Mon expérience : elle repose et sur mes contacts avec des personnes bénéficiaires du complément et sur une analyse faite sur le devenir de ménages "pauvres" extraits du PANEL 85 du CEPS.

B1) Les nombreux entretiens que j'ai eus avec les bénéficiaires du RMG (en vue d'un recyclage ou encore dans le cadre d'une mise au travail dans l'une des activités du Comité National de Défense Sociale) m'amènent à penser que tout projet d'évaluation de la loi en question devrait tenir compte des facteurs suivants:

- la situation qui entraîne l'introduction d'une demande en vue de l'allocation du complément concerne le demandeur mais également son entourage immédiat: ménage, famille. La pauvreté, officielle, reconnue ou non concerne et affecte la famille; le projet devra tenir compte de cette réalité.
- les intéressés ramènent très souvent leurs difficultés actuelles à un événement ponctuel (même si cet événement peut avoir une dimension temporelle importante): accident du travail suivi d'un long congé de maladie avec licenciement au bout, alcoolisme, séparation, divorce. Il s'ensuit que l'**aspect anamnèse** dans le projet actuel doit avoir son importance.
- les situations des personnes concernées peuvent évoluer très rapidement, que ce soit la situation à l'intérieur d'un groupe particulier de sujets ou le mouvement même de passage d'un groupe à l'autre.

B2) Une analyse¹ de l'échantillon de ménages pauvres en 85 (suivant le seuil officiel tel qu'il sera défini par la loi du 16 juillet 86) et obtenu à partir de l'étude "PANEL PSELL 85" du CEPS ainsi qu'une observation de l'évolution de ces ménages par rapport à ce seuil au cours des deux années suivantes confirme l'hypothèse de changements au niveau de la position des ménages par rapport au seuil, changements pouvant se faire dans des directions et à des vitesses variables.

*C. Possibilités techniques : L'équipe du CEPS commence à avoir une sérieuse expérience des études panels et les questions d'ordre technique et méthodologique devraient trouver des solutions valables. L'importance de l'étude (importance de chaque groupe de référence, fréquence de passation des questionnaires) seront évidemment fonction des moyens financiers accordés en définitive. Nous allons voir dans la suite que ces moyens devraient pouvoir assurer la passation d'un questionnaire à 6 reprises au cours de trois années successives à deux groupes de référence.

1. Voir annexe 2: Evolution des ménages pauvres en 85 au cours des années 86 et 87.

II- CONSIDERATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

En fonction de ce qui précède, l'étude RMG pourrait prendre l'aspect suivant:

*A) Groupes étudiés : 2

- I) Personnes proches du seuil officiel de pauvreté et auxquelles les mesures de la loi (complément, mesures de réinsertion) n'ont pu être accordées ou qui n'en bénéficient pas encore (voir la situation mi-janvier 1988: 2882 demandes de complément introduites auprès du FNS, 1196 réponses positives). Etude de la composition de ce groupe, des ressources des personnes, de leurs stratégies de survie, des raisons qui ont donné lieu à la non-obtention du complément, etc. Nous estimons qu'au départ de l'étude ce groupe devrait être constitué de 200 individus/ménages.
- II) Personnes bénéficiant du RMG. Etude de leurs ressources et de leurs stratégies, difficultés (emprunts, etc.). Evaluation de l'impact de l'assistance sociale et des mesures sociales complémentaires, etc. Ce groupe comprendra autour de 400 sujets/ménages.

*B) Constitution des deux groupes d'étude :

La constitution du premier des groupes définis ci-dessus se fera à partir du fichier FNS en retenant les demandes ayant été refusées ou n'ayant pas encore eu de réponse définitive. Il s'agira également de contacter les différents services sociaux pouvant établir un contact avec des ménages pauvres ou dont les ressources se situent près du seuil officiel non connus du FNS ou du SNAS. Ce dernier service pourrait par ailleurs fournir les informations nécessaires à la constitution du second échantillon.

On peut s'attendre à des passages entre les deux groupes en cours d'étude. Certains ménages vont voir leurs demandes en complément acceptées, d'autres vont perdre les bénéfices de la loi alors qu'ils refusent de se soumettre à une mesure sociale complémentaire ou encore parce que leurs ressources propres les amènent au-dessus du seuil, etc.

Le projet d'étude prévoit par ailleurs une stratification des deux échantillons suivant l'âge du chef de ménage afin de disposer d'un nombre suffisant de sujets par tranche d'âge (catégories prévues: moins de 30 ans; de 30 à 45 ans; de 45 à 60 ans; plus de 60 ans).

L'étude ne se limitera pas aux groupes considérés chacun pour soi. Le premier intérêt consiste dans la comparaison des groupes entre eux et de l'étude des différences significatives pouvant apparaître tant au niveau des possibilités que des ressources ou encore des stratégies individuelles.

*C. Questionnaire :

L'étude se fera au moyen d'un questionnaire à faire passer aux intéressés et qui va tenter de rendre compte de la situation des personnes concernées et, le cas échéant, de leur ménage. Le questionnaire ne devra pas être trop "lourd" alors que deux passations par année sont prévues. Il s'inspirera du questionnaire Panel du CEPS et contiendra des questions ayant trait aux ressources des personnes visées, à leurs antécédents professionnels, des questions relatives à la longueur du chômage ainsi qu'aux stratégies employées pour s'en sortir ou encore améliorer sa situation. Une première ébauche du questionnaire sera élaborée dès acceptation du projet de recherche.

*D. Fréquence du recueil des données :

La rapidité d'évolution des situations des personnes en risque de pauvreté ou situées en-dessous du seuil officiel me paraît si importante qu'il faut envisager deux passations par année pour pouvoir en rendre compte (il est prévu de faire les enquêtes en janvier et en juillet). La première enquête pourrait être réalisée janvier 89. L'étude en elle-même n'aura toute son utilité que si les enquêtes pourront être sur trois ans (six "vagues").

*E. Rapports :

Nous prévoyons un rapport technique intermédiaire tous les six mois et un rapport bilan en fin de chaque année. Le premier rapport, en acceptant le calendrier proposé ci-dessus, est prévu pour décembre 89. En cas d'acceptation du projet il est prévu de remettre un rapport longitudinal pour l'année suivant les six enquêtes.

*F. Budget :

Il conditionnera bien évidemment le déroulement de toute la recherche. Le lecteur trouvera en annexe¹ le détail du budget élaboré par le CEPS.

2. Voir annexe 1: estimation du budget en fonction des critères et du calendrier définis ci-dessus.



LIST OF COUNTRY DATABASES

***** LISTING OF THE LUXEMBOURG INCOME STUDY DATABASE *****

COUNTRY = ISRAEL
SURVEY NAME = THE FAMILY EXPENDITURE SURVEY
REFERENCE YEAR = 1979
SPSSX DATABASE IDENTIFIER = IS79
AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 2271
DATABASE VERSION = 09/05/89
DATABASE NUMBER = 1

COUNTRY = GERMANY
SURVEY NAME = THE 1981 GERMAN TRANSFER SURVEY
REFERENCE YEAR = 1981
SPSSX DATABASE IDENTIFIER = GEB1
AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 2727
DATABASE VERSION = 9/05/89
DATABASE NUMBER = 2
NOTE** DATABASE REVISED TO REMOVE HIGH INCOME ERROR 02/89

COUNTRY = UNITED KINGDOM
SURVEY NAME = THE FAMILY EXPENDITURE SURVEY
REFERENCE YEAR = 1979
SPSSX DATABASE IDENTIFIER = UK79
AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 6888
DATABASE VERSION = 09/05/89
DATABASE NUMBER = 3

COUNTRY = NORWAY
SURVEY NAME = THE SURVEY OF NORWEGIAN TAX FILES
REFERENCE YEAR = 1979
SPSSX DATABASE IDENTIFIER = NW79
AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 10414
DATABASE VERSION = 09/05/89
DATABASE NUMBER = 4

COUNTRY = CANADA
SURVEY NAME = THE SURVEY OF CONSUMER FINANCES
REFERENCE YEAR = 1981
SPSSX DATABASE IDENTIFIER = CNB1
AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 15136
DATABASE VERSION = 09/05/89
DATABASE NUMBER = 5

SPSSX DATABASE IDENTIFIER = FR81
 AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
 LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 5639
 DATABASE VERSION = 09/05/89
 DATABASE NUMBER = 11
 NOTE** ***ALL INCOME DATA ARE NET OF TAXES***

COUNTRY = FRANCE
 SURVEY NAME = SURVEY OF INDIVIDUAL INCOME TAX RETURNS
 REFERENCE YEAR = 1979
 SPSSX DATABASE IDENTIFIER = FR79
 AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
 LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 11044
 DATABASE VERSION = 09/05/89
 DATABASE NUMBER = 12
 NOTE** EARNING ARE NET OF SOCIAL INSURANCE CONTRIBUTIONS

COUNTRY = ITALY
 SURVEY NAME = THE BANK OF ITALY INCOME SURVEY
 REFERENCE YEAR = 1986
 SPSSX DATABASE IDENTIFIER = IT86
 AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
 LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 8022
 DATABASE VERSION = 07/15/89
 DATABASE NUMBER = 13
 NOTE** *** NOTE ALL INCOME DATA ARE NET OF TAXES ***

COUNTRY = POLAND
 SURVEY NAME = THE POLISH HOUSEHOLD BUDGET SURVEY
 REFERENCE YEAR = 1986
 SPSSX DATABASE IDENTIFIER = PL86
 AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
 LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 10646
 DATABASE VERSION = 07/15/89
 DATABASE NUMBER = 14
 NOTE** *** NOTE ALL INCOME DATA ARE NET OF TAXES ***

COUNTRY = UNITED STATES
 SURVEY NAME = THE MARCH CURRENT POPULATION SURVEY
 REFERENCE YEAR = 1985
 SPSSX DATABASE IDENTIFIER = US85
 AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
 LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 13707
 DATABASE VERSION = 11/22/89
 DATABASE NUMBER = 15

COUNTRY = GERMANY
 SURVEY NAME = THE GERMAN PANEL SURVEY : WAVE 2
 REFERENCE YEAR = 1984
 SPSSX DATABASE IDENTIFIER = GE84
 AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
 LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 5174
 DATABASE VERSION = 11/01/89
 DATABASE NUMBER = 16

COUNTRY = UNITED STATES
 SURVEY NAME = THE MARCH CURRENT POPULATION SURVEY
 REFERENCE YEAR = 1979
 SPSSX DATABASE IDENTIFIER = US79
 AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
 LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 15225
 DATABASE VERSION = 09/05/89
 DATABASE NUMBER = 6

COUNTRY = SWEDEN
 SURVEY NAME = THE SWEDISH INCOME DISTRIBUTION SURVEY
 REFERENCE YEAR = 1981
 SPSSX DATABASE IDENTIFIER = SW81
 AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
 LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 9625
 DATABASE VERSION = 09/05/89
 DATABASE NUMBER = 7

COUNTRY = SWITZERLAND
 SURVEY NAME = THE SWISS INCOME AND WEALTH SURVEY
 REFERENCE YEAR = 1982
 SPSSX DATABASE IDENTIFIER = CH82
 AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
 LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 7036
 DATABASE VERSION = 09/05/89
 DATABASE NUMBER = 8

COUNTRY = AUSTRALIA
 SURVEY NAME = THE INCOME AND HOUSING SURVEY
 REFERENCE YEAR = 1981-82
 SPSSX DATABASE IDENTIFIER = AS81
 AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
 LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 15985
 DATABASE VERSION = 09/05/89
 DATABASE NUMBER = 9

COUNTRY = NETHERLANDS
 SURVEY NAME = THE SURVEY OF INCOME AND PROGRAM USERS
 REFERENCE YEAR = 1983
 SPSSX DATABASE IDENTIFIER = NL83
 AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
 LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 4833
 DATABASE VERSION = 09/27/89
 DATABASE NUMBER = 10
 NOTE** CORRECTED CHILD ALLOWANCE PROBLEM 9/27/89

COUNTRY = FRANCE
 SURVEY NAME = THE INED-CERC SURVEY OF WOMEN WITH CHILDREN
 REFERENCE YEAR = 1981

SPSSX DATABASE IDENTIFIER = SW87
AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 9421
DATABASE VERSION = 03/31/90
DATABASE NUMBER = 22

COUNTRY = UNITED KINGDOM
SURVEY NAME = FAMILY EXPENDITURE SURVEY
REFERENCE YEAR = 1969
SPSSX DATABASE IDENTIFIER = UK69
AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 7005
DATABASE VERSION = 00/00/00
DATABASE NUMBER = 23

***** END OF DATABASE LISTING *****

COUNTRY = ISRAEL
SURVEY NAME = FAMILY EXPENDITURE SURVEY
REFERENCE YEAR = 1986-87
SPSSX DATABASE IDENTIFIER = IS86
AVAILABILITY STATUS = DATA RECEIVED
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 0
DATABASE VERSION = 00/00/00
DATABASE NUMBER = 17

COUNTRY = AUSTRALIA
SURVEY NAME = THE INCOME AND HOUSING SURVEY
REFERENCE YEAR = 1985-86
SPSSX DATABASE IDENTIFIER = AS85
AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 7560
DATABASE VERSION = 11/22/89
DATABASE NUMBER = 18

COUNTRY = CANADA
SURVEY NAME = THE SURVEY OF CONSUMER FINANCES
REFERENCE YEAR = 1987
SPSSX DATABASE IDENTIFIER = CH87
AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 10999
DATABASE VERSION = 11/22/89
DATABASE NUMBER = 19

COUNTRY = LUXEMBOURG
SURVEY NAME = THE LUXEMBOURG HOUSEHOLD PANEL STUDY
REFERENCE YEAR = 1985
SPSSX DATABASE IDENTIFIER = LX85
AVAILABILITY STATUS = DATA LOADED AND READY
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 2049
DATABASE VERSION = 10/13/89
DATABASE NUMBER = 20
NOTE** NO INCOME NET OF INCOME AND PAYROLL TAXES

COUNTRY = NETHERLANDS
SURVEY NAME = THE SURVEY OF INCOME AND PROGRAM USERS
REFERENCE YEAR = 1987
SPSSX DATABASE IDENTIFIER = NL87
AVAILABILITY STATUS = DATA RECEIVED
LIS SAMPLE SIZE (UNWEIGHTED) = 0
DATABASE VERSION = 00/00/00
DATABASE NUMBER = 21

COUNTRY = SWEDEN
SURVEY NAME = THE SWEDISH INCOME DISTRIBUTION SURVEY
REFERENCE YEAR = 1987

- *****
 * WORKING PAPERS FROM THE *
 * LUXEMBOURG INCOME STUDY *

- 13 "Improving the LIS Income Measure : Microdata Estimates of the Size Distribution of Cash and Noncash Income in Eight Countries", by Brigitte Buhmann, Aldi Hagenaaars, Richard Hauser, Peter Hedstrom, Flip de Kam, Michael O'Higgins, Peter Saunders, Gunther Schmaus, Timothy Smeeding and Michael Wolfson, August 1987.
 - 14 "Cross National Analyses of Social Policy : Value, Resources and Challenge", by Timothy M. Smeeding, October 1987.
 - 15 "Selected Nonmonetary Types of Income in the Federal Republic of Germany : Macro Economic and Distributional Effects", by Richard Hauser, Irene Becker and Susanne Standecke-Scheid, August 1987.
 - 16 "Poor Children in Rich Countries", by Timothy M. Smeeding and Barbara Boyle Torrey, 1988.
 - 17 "Equivalence Scales, Well-Being, Inequality and Poverty : Sensitivity Estimates Across Ten Countries Using the LIS Database", by Brigitte Buhmann, Lee Rainwater, Guenther Schmaus and Timothy M. Smeeding, February 1988.
 - 18 "The Distribution of Cash and Noncash Income in the Netherlands", by Aldi Hagenaaars, Floor van Herwaarden, Flip de Kam and Leendert Ruitenberg, July 1987.
 - 19 "Inequalities in the Economic Well-Being of Children and Adults in Ten Nations", by Lee Rainwater, July 1988.
 - 20 "Problems of Comparative Social Policy Analysis : The Case of Pension Systems and Income Security Systems for the Elderly", by Richard Hauser, May 1988.
 - 21 "Poverty, Affluence and the Income Costs of Children : Cross National Evidence from the LIS", by Timothy M. Smeeding, August 1988.
 - 22 "Earnings Functions under Test: Evidence from Five Countries", by Joachim Wagner, October 1988.
 - 23 "An International Comparison of the Rates of Return to Human Capital : Evidence from Five Countries", by Joachim Wagner and Wilhem Lorenz, November 1988.
 - 24 "Generations and the Distribution of Well-Being and Poverty : Cross National Evidence for Europe, Scandinavia and the Colonies", by Timothy Smeeding January 1989.
 - 25 "Measuring Gender Differences in Wage Distributions for Five Countries", by Shelley A. Phipps, November 1988.

- 1 "An Introduction to LIS", by Timothy M. Smeeding, Gunther Schmaus and Serge Allegrezza, June 1985.
- 2 "Poverty in Major Industrialized Countries", by Timothy M. Smeeding, Richard Hauser, Lee Rainwater, Martin Rein and Gaston Schaber, July 1985.
- 3 "Income Distribution and Redistribution", by Michael O'Higgins, Gunther Schmaus and Geoffrey Stephenson, June 1985.
- 4 "Age and Income in Contemporary Society", by Peter Hedstrom and Stein Ringer, June 1985.
- 5 "Comparative Economic Status of the Retired and Nonretired Elderly", by Lea Achdud and Yossi Tamir, June 1985.
- 6 "The Relative Economic Status of One Parent Families in Six Major Countries", by Richard Hauser and Ingo Fischer, December 1985.
- 7 "LIS Information Guide (Revised)", November 1988.
- 8 "Patterns of Income and Poverty : The Economic Status of the Young and the Old in Eight Countries", by Timothy Smeeding, Barbara Torrey and Martin Rein, May 1987.
- 9 "An International Perspective on the Income and Poverty Status of the U.S. Aged : Lessons from the Luxembourg Income Study and the International Database on Aging", by Timothy M. Smeeding and Barbara Boyle Torrey, December 1986.
- 10 "Public Sector Transfers and Income Taxes : An International Comparison with Micro Data, by Renato Aguilar and Bjorn Gustafsson", December 1987.
- 11 "Inequality and Poverty in Old Age", by Jurgen Kohl, August 1988.
- 12 "The Luxembourg Income Study : The Use of Telecommunications in the Social Sciences", by Lee Rainwater and Timothy Smeeding, May 1987.

- 26 "International Comparisons of Income Inequality : Tests for Lorenz Dominance across Nine Countries", by John A. Bishop, John P. Formby and W. James Smith, January 1989.
- 27 "Measuring Inequality and Differing Social Judgments", by Anthony Atkinson, February 1989.
- 28 "Can Economic Structure Explain Gender Differences in Economic Reward : A Comparison of Australia, Sweden and the United States", by Shelley A. Phipps, February 1989.
- 29 "Living Arrangements of Young Adults Living Independently : Evidence from the Luxembourg Income Study", by Kathleen S. Short and Thesia I. Garner, April 1989.
- 30 "Quelques Elements de Comparaison Internationale sur les Revenus - La Position Relative de la France au debut de la Decennie", by J.R. Suesser, December 1988. (In French)
- 31 "Luxembourg Income Study : Mikrotason Tulonjakotutkimusta Euroopan Sydamesassa", by Robert Hagfors, 1989. (In Finnish)
- 32 "Relative Deprivation and Economic Welfare : A Statistical Investigation with Gini-Based Welfare Indices", by John A. Bishop, S. Chakraborti and Paul D. Thistle, June 1989.
- 33 "The Inequality-Redistribution Interaction : 'Who Gains, Who Loses ?' in the East and West", by Wlodzimierz Okrasa, February 1989.
- 34 "Income Inequality in Australia and New Zealand : International Comparisons and Recent Trades", by Saunders, Hobbes and Stott, August 1989.
35. "Not Working : A Preliminary Look at Households with no Earners in the U.S., Canada, Germany and Sweden", by McFate and Fischer, August 1989.
36. "The Redistributive Effects of the Tax System in West Germany, Sweden, and the United States : A Comparative Tax Incidence Study", by Rosenber, September 1989.
37. "Models of Pensions and Income Inequality : A Comparative Analysis", by Joachim Palme, September 1989.
38. "The Gap Between Market Rewards and Economic Well-Being in Modern Societies", by Johann Fritzell, September 1989.
39. "Horizontal Equity and the Redistributive Impact of Housing Allowance", by Jeff Ankrom, November 1989.
40. "International Comparisons of Productive Efficiency and Welfare", by Donald Roy, November 1989.
41. "Two Refinements in the Measurement of Income Redistribution: Sweden, the U.S., and U.K.", by Jeff Ankrom, March 1990.
42. "The Earnings Effects of Marital Status : An International Comparison", by Robert Schoeni, February 1990.
43. "International Comparison of Household Inequalities: Based on Micro Data with Decomposition", by Sourushe Zandvakili, February 1990.
44. "Redistribution through Taxation: An International Comparison", by Sourushe Zandvakili, February 1990.
45. "International Comparisons of Welfare and Poverty: Generalized Lorenz Orderings for Ten Countries", by John Bishop, Peter Formby, and Smith, February 1990.
46. "Changing Inequality Structure in Europe: The Challenge to Social Science", by Lee Rainwater, March 1990.
47. "The Change in the Economic Status of the Low-Income Elderly in Three Industrial Countries: Circa 1979-1986", by John Coder, Timothy Smeeding and Barbara Torrey, March 1990.
48. "An International Comparison of Married Women's Labour Force Participation: a Cross-Country Analysis for Employees in Seven Countries", by Klaus Wolff, March 1990.
49. "Economic Well-Being among Men 55-64 without Earnings : A Six Country Comparison", by Lee Rainwater and Martin Rein, May 1990.
50. "Minimum Standards in Old Age Security and the Problem of Poverty in Old Age", by Juergen Kohl, June 1990.
51. "The Meaning of Retirement : Cross-National Patterns and Trends", by Timothy M. Smeeding, June 1990.
52. "International Comparisons of Tax and Transfer Progressivity : New Evidence from the Luxembourg Income Study", by John A. Bishop, John P. Formby and Paul D. Thistle, June 1990.

53. "Werkend en Toch Afhankelijk ?" (Working but still dependent), by Henk-Jan Dirven, June 1990. (Only available in Dutch, soon to be translated)

54. "A Note on Returns to Human Capital in the Eighties : Evidence from Twelve Countries", by Wilhelm Lorenz and Joachim Wagner, July 1990.

The basic charge per paper is \$3.00 or 120 Belgian francs for the first paper and \$2.00 or 80 FB for each additional paper, which includes copying, mailing and handling costs.

SUMMARY
VARIABLE LIST

